

POUR MAJEUR

1^{ère} DEMANDE :

- **1 photo couleur** : moins de 6 mois, aux normes, à effectuer de préférence chez le photographe
Ne pas les découper - Attention les photos d'école ne fonctionnent pas
 - pas de lunettes, * visage dégagé,
 - pas de sourire, * bouche fermée,
 - rien sur la tête,
- **1 justificatif de domicile** : de moins d'un an (adresse complète et précise) :
 - Facture d'eau, électricité, téléphone fixe, assurance habitation, gaz, avis d'imposition récent, quittance de loyer (pas de quittance provenant de carnet à souche)
- **1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois**
(Si naissance à Ploërmel et si commune relié au système Comedec, vous n'avez pas besoin de réclamer l'acte de naissance)
⇒ **Connaître IMPÉRATIVEMENT DATES ET LIEUX DE NAISSANCES DES PARENTS**
- Si mariage récent pour les femmes, copie de l'acte de mariage
- Si veuvage récent pour les femmes, copie de l'acte de décès de l'époux

Pour les majeurs vivants chez leurs parents ou personnes hébergées :

- + Attestation hébergement à compléter et signer par l'hébergeant (attestation vierge à demander en Mairie)
- + Justificatif de domicile de l'hébergeant récent
- + La carte d'identité de l'hébergeant.

RENOUVELLEMENT :

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1^{ère} demande **et** rendre l'ancienne carte d'identité

PERTE OU VOL :

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1^{ère} demande **et rajouter** :

- Timbre fiscal de 25 euros
(à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet avec la pré-demande en ligne)
- Déclaration de vol (en gendarmerie)
- Déclaration de perte (effectué en Mairie le jour du RDV)

Dans certains cas :

- En cas d'utilisation d'un **nom d'usage** (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas

Information: (Pour les majeurs seulement)

Toutes les cartes d'identité établies à partir de janvier 2004 sont valables 5 ans de plus à la date de fin de validité, *sauf si elle a été produite pendant la minorité.* (Décision gouvernementale)

Pour pouvoir refaire la CNI, seulement 3 conditions :

- un changement d'adresse
- un changement d'état civil
- une réservation de voyage (si la personne ne détient pas un passeport en cours de validité)

POUR MINEUR

1^{ère} DEMANDE - RENOUVELLEMENT - PERTE OU VOL :

L'enfant doit être présent dans tous les cas.

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1^{ère} demande/Renouvellement/perte ou vol d'un majeur **et rajouter** :

- La pièce d'identité du parent présent

Dans certain cas il faut fournir en plus :

- Copie intégrale du jugement de divorce.
- Résidence alternée :
 - 1 justificatif de domicile de chaque parent
 - La pièce d'identité de chaque parent

VILLE DE PLOËRMEL



Constitution d'une Carte Nationale d'Identité biométrique

Service Population et Citoyenneté

Sur Rendez-Vous :

Du Lundi au Vendredi

02.97.73.20.73

**TOUTES LES PIÈCES SONT OBLIGATOIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER
DANS LE CAS CONTRAIRE CELA IMPLIQUERA UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS**

Il est conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne : [https://
ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire](https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire)

Merci d'imprimer le document ou de noter le numéro de la
pré-demande pour l'apporter le jour du rendez-vous